

Charte



Intégration

Chacun a le droit de participer à l'entraînement.

Chacun a le droit d'être accepté tel qu'il est.

Le gymnaste s'engage à accepter ses différents coéquipiers.

Chacun a le droit d'être traité de manière égale.

Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient. (Aucun vilains mots, insultes, etc.)

Partage / plaisir

Le sport est un moment de partage, d'échange, écoute les autres, de fair-play.

Le gymnaste s'engage à participer au cours et à s'amuser.

Responsabilité / Attitude

Le gymnaste se conforme aux directives des moniteurs.

Le gymnaste respecte ses moniteurs, ses juges, ses camarades, etc.

Le gymnaste s'engage à être présents aux entraînements et faire preuve de dynamisme. Il respecte les horaires et annonce son absence à son entraîneur.

Le gymnaste s'engage à ranger et « soigner » le matériel des salles, nettoyer après son passage et respecter le concierge.



Concours et obligation

Les gymnastes participent aux divers concours proposés sur inscription. Toute absence non-justifiée sera facturée au montant de l'inscription du concours, sauf avis médical.

Le bénévolat est indispensable au bon fonctionnement de la société. Il fait partie intégrante de l'engagement des membres. Chaque membre actif est tenu de répondre positivement, sauf imprévu, aux diverses sollicitations et convocations.

Autres

Le gymnaste assume ce qu'il fait.

Le gymnaste peut à tout moment prévenir un adulte d'un comportement inadapté.

Le gymnaste peut recevoir de la part de son moniteur les soins de base (crèmes, y compris arnica).

Le gymnaste peut être pris en photo lors des entraînements et des concours. Celles-ci seront publiées sur le site internet, les réseaux sociaux et les journaux : tel que la Broye et le Républicain.

